

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	CACHE_BOULAY et RIVIÈRE_BOULLE	Nom carte :	06271_CACHE_BOULE_RIVIERE_BOULE_V5
Superficie :	625 ha		
UA :	062-71	Utilisateurs concernés	ZEC Boullé Villégiateurs (Regroupement des locataires de terres publiques)
MRC :	Matawinie		
Municipalité :	Territoire non organisé (TNO)		

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
MRC de Matawinie, ZEC Boullé et RLTP	Paysage	⇒ Préserver la visibilité à partir des lacs Émeraude et Caché	⇒ L'analyse visuelle indique qu'il y a peu d'impact visuel à partir du lac d'Émeraude ⇒ Positionner les bouquets afin de minimiser l'impact visuel dans le bloc de 4h ha de coupe au sud du lac d'Émeraude ⇒ L'analyse visuelle indique qu'il y a peu d'impact visuel à partir du lac Caché ⇒ Maintenir une lisière boisée de 30 m sans récolte dans la partie visible du secteur en face du chalet sur la rive est du lac Caché

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

Harmonisation des opérations

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
MRC de Matawinie et ZEC Boullé	Réseau routier	⇒ Maintenir le chemin d'accès au chalet et au lac en bonne condition pour le villégiateur, les pêcheurs et les services d'urgence, et ce, tout au long des travaux	⇒ La réglementation en vigueur répond à l'enjeu

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
Chemin de Manawan	ZEC Boullé	⇒ Incluses dans l'harmonisation	⇒ Incluses dans l'harmonisation
	ZEC Collin	⇒ Incluses dans l'harmonisation	⇒ Incluses dans l'harmonisation

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1^{er} alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze jours avant le début du transport de bois.

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#)

Adoption

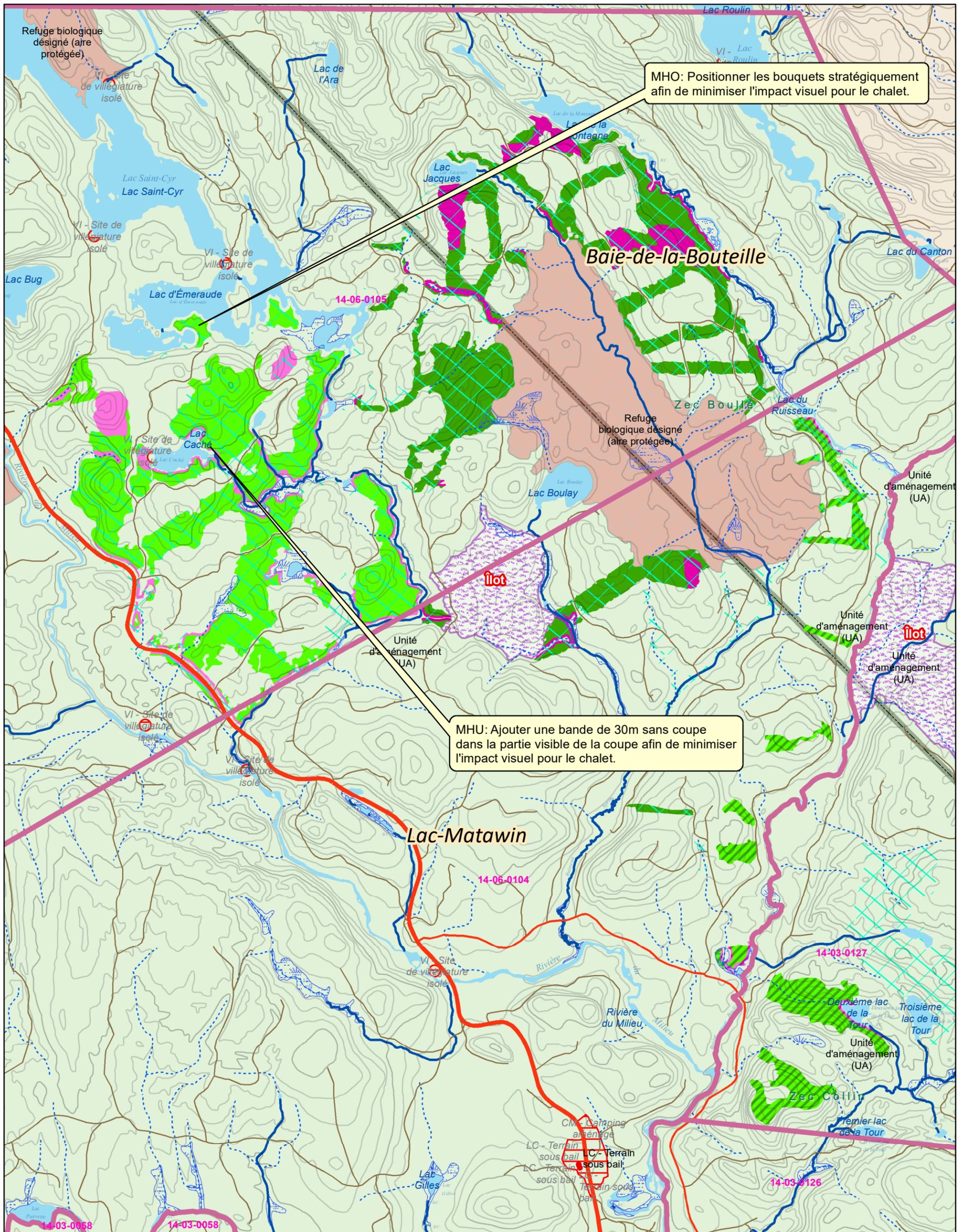
Lors de la rencontre du 22 février 2022 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 27 avril 2021 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 24 mars 2021 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.



06271_CACHE_BOULE_RIVIERE_BOULE_V5

ZEC Boullé



- Chemins MTQ
- Chemins municipaux
- Chemins forestiers
- Cours d'eau permanents
- - - Cours d'eau intermittents
- Milieux humide
- Lacs
- Refuge biologique et projets
- Ilots de vieillissement
- Terrain de piégeage
- Limite municipalité
- x Consultation publique 2020

CACHÉ

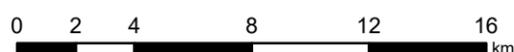
- Coupe partielle
- Coupe de régénération

BOULAY

- Coupe partielle
- Coupe de régénération

RIVIÈRE_BOULE

- Coupe partielle
- Coupe de régénération



1:30 000